BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



Études de la Colline

Regards approfondis sur des questions canadiennes

L'ARCTIQUE : LES ACTEURS DE LA COOPÉRATION CIRCUMPOLAIRE

Publication nº 2026-02-F

Le 5 janvier 2026

Sara Fryer et Daniele Lafrance

La présente publication s'inspire d'une publication antérieure de la Bibliothèque du Parlement de Thai Nguyen et Tim Williams.

Recherche et éducation

ATTRIBUTION

Le 5 janvier 2026	Sara Fryer et Daniele Lafrance
Le 20 mai 2016	Thai Nguyen et Tim Williams
Le 1er août 2012	Tim Williams

À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

Les Études de la Colline de la Bibliothèque du Parlement sont des analyses approfondies de questions stratégiques. Elles offrent un contexte historique, des renseignements à jour et des références, et traitent souvent des questions avant même qu'elles ne deviennent d'actualité. Les Études de la Colline sont préparées par Recherche et éducation, qui effectue des recherches pour les parlementaires, les comités du Sénat et de la Chambre des communes ainsi que les associations parlementaires, et leur fournit de l'information et des analyses, de façon objective et impartiale.

© Bibliothèque du Parlement, Ottawa, Canada, 2026

L'Arctique : Les acteurs de la coopération circumpolaire
(Études de la Colline)

Publication nº 2026-02-F

This publication is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ

1 INTRODUCTION 1

2 ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET INTERPARLEMENTAIRES 3

2.1 Conseil de l'Arctique 3

2.2 Conférence des parlementaires de la région arctique et Comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique 5

2.3 Forum nordique 6

2.4 Conseil nordique et Conseil nordique des ministres 6

2.5 Conseil euro-arctique de la mer de Barents 7

2.6 Conseil des États de la mer Baltique 7

3 ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES 7

3.1 Cercle arctique 7

3.2 Conseil économique de l'Arctique 8

3.3 Forum des maires de l'Arctique 8

4 ORGANISATIONS AUTOCHTONES DANS L'ARCTIQUE 8

4.1 Association internationale des Aléoutes 8

4.2 Conseil des Athabascans de l'Arctique 9

4.3 Conseil international des Gwich'in 9

4.4 Conseil circumpolaire inuit 9

4.5 Conseil sami 10

4.6 Inuit Tapiriit Kanatami 11

4.7 Association russe des peuples autochtones du Nord 11

5 ORGANISATIONS ET INITIATIVES EN RECHERCHE 11

5.1 *Accord sur le renforcement de la coopération scientifique internationale dans l'Arctique* 12

5.2 Savoir polaire Canada 12

5.3 Comité international des sciences arctiques13
5.4 Université de l’Arctique13
5.5 Union internationale pour la santé circumpolaire14
5.6 Année polaire internationale14
6 CONCLUSION15

RÉSUMÉ

Les populations, les écosystèmes, les terres et les eaux de la région de l'Arctique doivent faire face à bon nombre des mêmes perspectives et défis. Par conséquent, la coopération internationale s'avère essentielle pour faire progresser les connaissances sur cette région grâce à la mise en commun de travaux de recherche, de pratiques exemplaires et de leçons apprises ayant trait notamment à la santé et au bien-être des populations de l'Arctique, au développement socioéconomique durable et aux infrastructures. Les huit États arctiques (le Canada, le Danemark, les États-Unis, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie et la Suède) dirigent ces efforts, en collaboration avec des organisations autochtones de l'Arctique, des organisations non gouvernementales et des organismes de recherche, par l'entremise de divers forums régionaux et internationaux.

L’ARCTIQUE : LES ACTEURS DE LA COOPÉRATION CIRCUMPOLAIRE

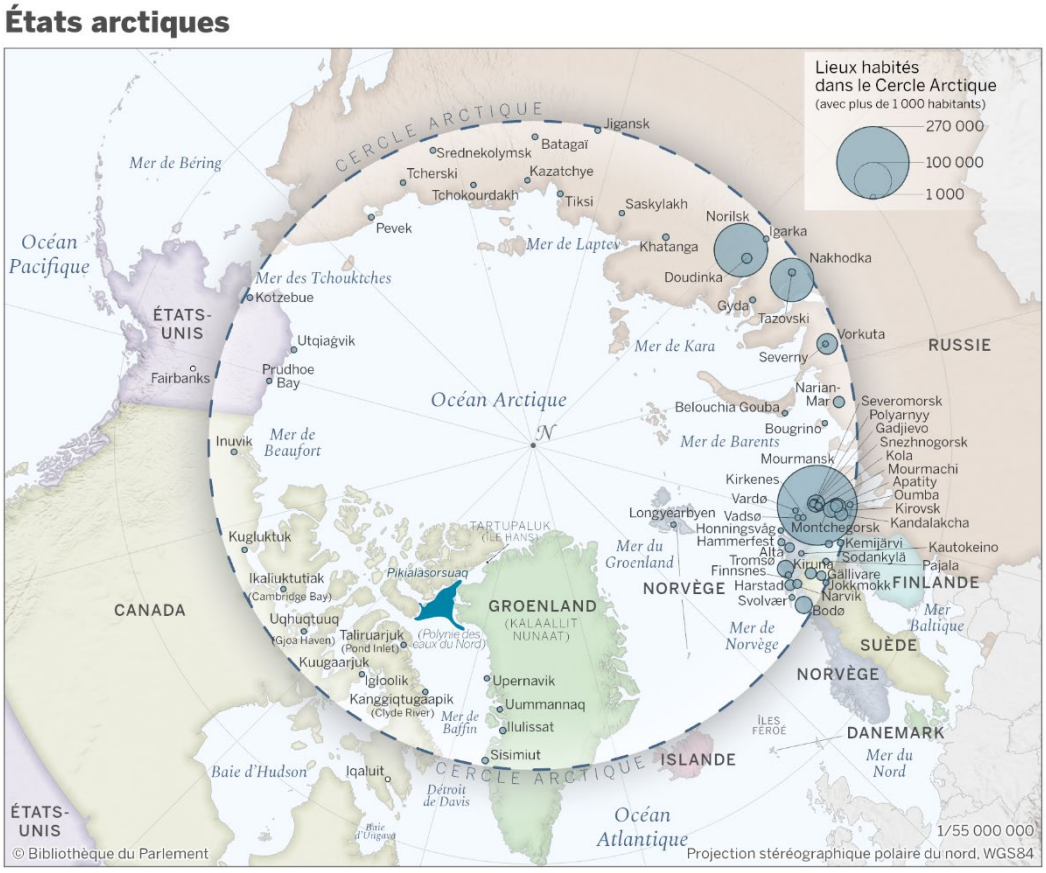
1 INTRODUCTION

Jusqu’à relativement récemment, la coopération dans l’Arctique n’était pas un objectif prioritaire de la communauté internationale, à quelques exceptions près. Toutefois, il existe aujourd’hui une multitude d’organisations officielles, gouvernementales et non gouvernementales, dont la raison d’être est de gérer un large éventail d’enjeux concernant la région arctique. Bien que des organisations comme le Conseil de l’Arctique ou le Comité permanent des parlementaires de la région de l’Arctique n’aient pas de fondement juridique officiel (p. ex. organisation établie par traité international), elles ont néanmoins joué un rôle majeur dans le développement de la coopération circumpolaire. Par ailleurs, de nombreuses organisations autochtones de l’Arctique assument le rôle d’observateurs ou de participants permanents au sein de ce genre de forums.

Dans sa politique étrangère pour l’Arctique de 2024, le gouvernement du Canada a affirmé ce qui suit : « L’un des principes fondamentaux de la politique étrangère canadienne est que l’Arctique doit être gouverné par les États arctiques[1]. ».

La géographie interconnectée de la région de l’Arctique est visible dans la figure 1, qui représente les huit États arctiques et les centres de population de la région comptant au moins 1 000 habitants.

Figure 1 – Région circumpolaire



Sources : Carte produite par la Bibliothèque du Parlement en 2025 à partir de données de Natural Earth, *1:50m Cultural Vectors* et *1:50m Physical Vectors*, version 5.1.1; Pikialasorsuaq Commission, *People of the Ice Bridge: The Future of the Pikialasorsuaq*, novembre 2017, p. vi à vii; Statistique Canada, « Profil du recensement, Recensement de la population de 2021 », base de données, consultée le 9 juillet 2025; Statbank Greenland, « Population in Localities January 1st 1977-2025 », base de données, consultée le 10 juillet 2025; Statistics Finland, « Population by month and area, 1990M01-2024M12 », base de données, consultée le 10 juillet 2025; Statistics Norway, « Population and land area in urban settlements », base de données, consultée le 10 juillet 2025; Statistics Norway, « Population of Svalbard », base de données, consultée le 10 juillet 2025; Service fédéral des statistiques de l’État russe, *Table 5. Population of Russia, federal districts, subjects of the Russian Federation, urban districts, municipal districts, municipal districts, urban and rural settlements, urban populated areas, rural populated areas with a population of 3,000 people or more [Archived version]* [EN RUSSE], version archivée du 3 octobre 2022; Bureau du recensement des États-Unis, *City and Town Population Totals: 2020-2024*, mai 2025; et Statistics Sweden, « Population per month by region, age and sex. Year 2025M01 – 2025M05 », base de données, consultée le 10 juillet 2025. Le fond de carte World Terrain est la propriété intellectuelle d’Esri et est utilisé ici sous licence, © 2025 Esri et ses concédants de licence. Le logiciel suivant a été utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 3.5.2. Contient de l’information visée par la *Licence ouverte de Statistique Canada*.

La coopération entre les États de l’Arctique est essentielle pour relever les défis environnementaux, sociaux et économiques auxquels la région est confrontée. La présente Étude de la Colline décrit les principales organisations – intergouvernementales et interparlementaires, non gouvernementales, autochtones et axées sur la recherche – qui se trouvent au cœur de ces efforts de coopération et

explique comment elles contribuent au développement social et économique durable, à la stabilité régionale et au bien-être des peuples de l'Arctique. Des États qui ne sont pas situés dans l'Arctique ont aussi manifesté le désir de collaborer avec les États de la région et de contribuer à l'enrichissement des connaissances sur la région. Le plus souvent, ils participent aux divers forums de coopération internationale en tant qu'observateurs.

2 ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET INTERPARLEMENTAIRES

2.1 CONSEIL DE L'ARCTIQUE

Principal organe de coopération dans l'Arctique, le Conseil de l'Arctique a été créé officiellement en 1996 aux termes de la *Déclaration d'Ottawa*, signée par le Canada, le Danemark (y compris le Groenland et les îles Féroé), les États-Unis, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie et la Suède. La *Déclaration d'Ottawa* énonce la nécessité d'encourager la coopération entre les États arctiques et la participation des peuples autochtones. Elle précise aussi que le Conseil ne s'occupe pas de questions liées à la sécurité militaire dans la région [2]. Outre les huit États arctiques, le Conseil inclut six organisations autochtones de l'Arctique qui ont le statut de participants permanents et 38 organisations avec le statut d'observateurs [3].

Le Conseil de l'Arctique sert de tribune intergouvernementale de haut niveau pour promouvoir la coopération et la coordination entre les États arctiques sur des questions d'intérêt commun, notamment en ce qui concerne le développement socioéconomique, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, et la protection de l'environnement. La prise de décisions par consensus est un principe de base des travaux du Conseil de l'Arctique, tant au niveau du Conseil que des groupes de travail.

La présidence du Conseil de l'Arctique est assurée tour à tour par ses huit États membres. Les réunions des ministres du Conseil de l'Arctique ont lieu tous les deux ans, et chacune est organisée et coordonnée par l'État qui assure la présidence du Conseil. Chaque État nomme un haut représentant pour l'Arctique (HRA), un poste généralement occupé par un représentant du gouvernement, et les HRA se rencontrent deux fois par an [4].

En 2021, pour souligner le 25e anniversaire de la création du Conseil de l'Arctique, les huit États membres ont publié la *Déclaration de Reykjavik*, dans laquelle ils ont réaffirmé leur engagement commun « à maintenir la paix, la stabilité et une coopération fructueuse dans l'Arctique [5] ». La même année, les États membres ont

adopté le plan stratégique du Conseil de l'Arctique pour 2021-2030, qui définit sept objectifs principaux à atteindre d'ici 2030 :

- surveiller, évaluer et mettre en évidence les effets des changements climatiques dans l'Arctique;
- favoriser des écosystèmes sains et résilients dans la région;
- préserver et favoriser un environnement marin sain dans l'Arctique;
- soutenir le développement social et le bien-être des habitants de l'Arctique;
- encourager le développement économique durable;
- améliorer les connaissances sur la région, notamment en soutenant la recherche scientifique;
- renforcer le Conseil de l'Arctique en tant que principale tribune de coopération circumpolaire [6].

Le Conseil de l'Arctique prévoit aussi la participation active des communautés et organisations autochtones en qualité de « participants permanents » [7] et veille à ce qu'elles soient pleinement consultées dans le cadre des travaux du Conseil. À l'heure actuelle, les six organisations autochtones de l'Arctique suivantes ont été désignées comme participants permanents (les trois premières représentent des peuples autochtones qui ont des terres ancestrales au Canada) :

- Arctic Athabaskan Council (Conseil des Athabascans de l'Arctique);
- Gwich'in Council International (Conseil international des Gwich'in);
- Inuit Circumpolar Council (Conseil circumpolaire inuit);
- Aleut International Association (Association internationale des Aléoutes);
- Saami Council (Conseil sami);
- Russian Association of Indigenous Peoples of the North (Association russe des peuples autochtones du Nord).

En 2022, le Conseil de l'Arctique a suspendu ses activités en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Sous la présidence de la Norvège de 2023 à 2025, la collaboration a repris entre les experts de tous les États membres au niveau des groupes de travail. Au moment de la rédaction de la présente étude, les réunions officielles du Conseil au niveau des HRA n'avaient toutefois pas encore repris. Le Royaume du Danemark assurera la présidence du Conseil de l'Arctique de 2025 à 2027; le poste de président est actuellement occupé par le ministre des Affaires étrangères du Groenland (un territoire autonome au Danemark).

Une grande partie des travaux du Conseil de l'Arctique est accomplie par les experts de ses six groupes de travail, axés sur des travaux de recherche collaborative portant sur les thèmes suivants :

- **Programme d'action et de surveillance des contaminants dans l'Arctique** : Incite les gouvernements nationaux à prendre des mesures préventives et correctives relativement aux émissions de contaminants et de polluants qui posent un risque pour l'environnement arctique.
- **Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique** : Surveille, évalue et documente les effets des polluants et des changements climatiques sur les populations et les écosystèmes de l'Arctique.
- **Conservation de la flore et de la faune arctiques** : Encourage la collaboration scientifique sur la gestion des espèces et des habitats, et facilite l'échange de renseignements sur la réglementation, les pratiques de gestion et les interventions coordonnées liées à la protection et à la gestion des écosystèmes.
- **Programme de prévention des urgences, de protection civile et d'intervention** : Contribue à la préparation aux situations d'urgence, à la prévention de celles-ci et aux interventions en cas d'urgence environnementale ou d'urgence connexe, comme les accidents et les missions de recherche et de sauvetage.
- **Protection de l'environnement marin de l'Arctique** : Élabore des politiques maritimes en réaction aux changements environnementaux provoqués par les activités terrestres et maritimes, comme les activités de transport maritime et d'exploitation des ressources.
- **Groupe de travail chargé du développement durable** : Favorise des politiques qui soutiennent le développement économique et social durable dans la région afin d'améliorer la vie des collectivités et des peuples autochtones de l'Arctique [8].

2.2 CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE ET COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION DE L'ARCTIQUE

La Conférence des parlementaires de la région arctique rassemble des législateurs désignés par les parlements nationaux des huit États arctiques. Des représentants des peuples autochtones de l'Arctique et des législateurs du Parlement européen y assistent également en qualité d'observateurs. La Conférence a lieu tous les deux ans [9].

Entre les conférences, la coopération parlementaire dans la région est encadrée par le Comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique, qui a amorcé ses activités en 1994. La Conférence et le Comité permanent comptent tous les deux six participants permanents représentant les peuples autochtones de l'Arctique – les six mêmes qui sont participants permanents au Conseil de l'Arctique – ainsi que des observateurs [10].

La Conférence et le Comité permanent travaillent ensemble pour relever les défis et saisir les occasions dans la région, et promouvoir les questions liées aux travaux du Conseil de l'Arctique. Par ailleurs, le Comité permanent participe aux travaux du Conseil de l'Arctique à titre d'observateur.

2.3 FORUM NORDIQUE

Lors de la troisième Conférence des régions du Nord, qui a eu lieu à Anchorage (Alaska) en 1990, les participants ont demandé la création d'un forum nordique qui aurait pour objectif d'« améliorer la qualité du processus décisionnel local, national et international relativement aux questions nordiques en permettant aux habitants du Nord de faire valoir leur point de vue à toutes les étapes du processus [11] ». L'organisation internationale des régions nordiques (le Forum nordique) a été créée officiellement l'année suivante.

Le Forum nordique est dirigé par un Conseil des gouverneurs (Board of Governors) et rassemble des dirigeants régionaux de 12 régions de la République de Corée, de la Fédération de Russie et des États-Unis (Alaska), ainsi que 10 entreprises partenaires des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Islande, du Japon, et de la Norvège [12]. L'organisation cherche à améliorer la qualité de vie des populations vivant dans les régions nordiques et à soutenir le développement durable. Au moment de la rédaction de la présente publication, le Canada n'était pas membre du Forum nordique, mais des provinces et territoires du pays l'avaient déjà été par le passé. Le Forum nordique possède également le statut d'observateur au Conseil de l'Arctique.

2.4 CONSEIL NORDIQUE ET CONSEIL NORDIQUE DES MINISTRES

Les quatre États de l'Arctique situés en Europe (le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède) et l'Islande, qui a de solides liens historiques avec l'Europe, font partie de ce que l'on appelle la « région nordique » [13]. Le Groenland et les îles Féroé, qui sont des territoires autonomes du Danemark, ainsi que l'archipel d'Åland, une région de Finlande où l'on parle le suédois, sont également considérés comme faisant partie de la région nordique et participent aux forums régionaux.

Les principaux forums de coopération nordique au niveau politique sont le Conseil nordique et le Conseil nordique des ministres. Le Conseil nordique est constitué de députés élus par les parlements nationaux nordiques et constitue la principale tribune de coopération interparlementaire de la région. Les membres assument la présidence à tour de rôle tous les ans et le 1er janvier 2026, c'est la Finlande qui a pris ce rôle. Le Conseil nordique des ministres forme quant à lui le cadre de la coopération intergouvernementale officielle dans la région nordique : il rassemble des ministres et des hauts fonctionnaires en vue de coordonner les

politiques et de mettre en œuvre des initiatives conjointes. Sa présidence change également tous les ans et le 1er janvier 2026, le Danemark et les îles Féroé ont officiellement assumé la présidence pour l'année [14].

Les États et territoires autonomes de la région nordique travaillent ensemble pour améliorer la vie des habitants de la région et travailler ensemble sur un certain nombre d'enjeux communs d'importance, notamment dans les domaines de la sécurité régionale et du développement durable social et environnemental. Par exemple, la coopération dans la région de la mer de Barents est une priorité, car cette zone contient des déchets radioactifs hérités de l'ancienne flotte soviétique et fait l'objet d'explorations pétrolières. Elle fait également partie de la route maritime du Nord passant par la Russie. Tous ces facteurs pourraient entraîner des conséquences pour les pays nordiques et l'Arctique en général.

2.5 CONSEIL EURO-ARCTIQUE DE LA MER DE BARENTS

Le conseil euro-arctique de la mer de Barents a été établi en 1993 par la Commission européenne, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et la Russie pour promouvoir la coopération dans leurs parties les plus septentrionales, proches de la mer de Barents. Le Conseil axe ses efforts sur le développement économique et social durable, le développement pacifique et la stabilité dans la région. La Russie s'est retirée du Conseil en 2023. Le Canada bénéficie du statut d'observateur au sein du Conseil [15].

2.6 CONSEIL DES ÉTATS DE LA MER BALTIQUE

Créé en 1992 à titre de tribune intergouvernementale pour les dix États de la région de la mer Baltique [16] et l'Union européenne, le Conseil des États de la mer Baltique « travaille à la paix, à la stabilité et à la prospérité de ses États membres [17] ». Les travaux de cette organisation s'appuient sur un réseau d'experts, de représentants officiels et de professionnels qui contribuent à faire avancer les trois priorités à long terme du Conseil : la sécurité régionale, le développement économique durable et d'autres enjeux liés à l'identité régionale [18].

3 ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

3.1 CERCLE ARCTIQUE

Le Cercle arctique est une organisation sans but lucratif et non partisane créée par l'Islande en 2013. Sa mission consiste à faciliter le dialogue entre les chefs politiques, les chefs d'entreprises, les experts environnementaux, les scientifiques, les représentants autochtones et d'autres intervenants internationaux sur les enjeux liés à l'Arctique [19].

L'assemblée annuelle du Cercle arctique a lieu en octobre à Reykjavik (Islande) et des Canadiens y participent activement. De plus, le Cercle arctique organise de plus petits forums partout dans le monde sur divers enjeux liés à l'Arctique [20].

3.2 CONSEIL ÉCONOMIQUE DE L'ARCTIQUE

Créé en 2014 par le Conseil de l'Arctique lorsque le Canada en assurait la présidence, le Conseil économique de l'Arctique a tenu sa toute première réunion en septembre de la même année, à Iqaluit (Nunavut). Ce conseil facilite le commerce interentreprises et le développement économique responsable dans l'Arctique [21].

En mai 2019, le Conseil économique de l'Arctique a signé un protocole d'entente avec le Conseil de l'Arctique dans lequel les deux entités se sont engagées à œuvrer à la réalisation d'un « objectif commun visant à préserver le bien-être, la sécurité et la prospérité de tous les habitants de l'Arctique [et] à créer des économies régionales dynamiques et durables dans un environnement arctique en mutation » [22].

Au moment de la rédaction de la présente étude, le Canada faisait partie du conseil d'administration, et quatre organisations canadiennes – Makivvik, Agnico Eagle, ATCO Group et Northwestel – étaient membres du Conseil économique de l'Arctique.

3.3 FORUM DES MAIRES DE L'ARCTIQUE

Le Forum des maires de l'Arctique, qui est né d'une réunion entre des maires et des dirigeants élus à Fairbanks (Alaska) en 2017, a été officiellement établi en 2019. Il n'existait auparavant aucune tribune officielle consacrée à l'échange d'idées entre représentants élus des gouvernements locaux de l'Arctique.

Ce forum offre aux maires et aux élus locaux du Canada, des États-Unis, de la Finlande, du Groenland, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède une tribune pour discuter de l'avenir de l'Arctique, et permettre aux habitants de la région de se faire entendre afin que leurs valeurs, leurs objectifs et leurs intérêts soient pris en compte [23]. Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) est à l'heure actuelle la seule municipalité canadienne membre de ce forum [24].

4 ORGANISATIONS AUTOCHTONES DANS L'ARCTIQUE

4.1 ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ALÉOUTES

Créée en 1998 par l'Association des îles Aléoutiennes et Privilov ainsi que par l'Association des peuples autochtones du Nord du district des Aléoutiennes du kraï du Kamtchatka, l'Association internationale des Aléoutes participe à des initiatives concernant des questions environnementales et culturelles qui ont de l'importance

pour les Aléoutes de la Russie et des États-Unis[25]. Cette association a le statut de participant permanent au Conseil de l'Arctique.

4.2 CONSEIL DES ATHABASCANS DE L'ARCTIQUE

Le Conseil des Athabascans de l'Arctique est une organisation autochtone internationale établie en vertu d'un traité qui représente les Athabascans de l'Alaska, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest[26]. Cette organisation fondée en l'an 2000 représente environ 45 000 personnes réparties dans 76 communautés. Le Canada est représenté par le Conseil des Premières Nations du Yukon et la Nation Déné. Depuis sa création, le Conseil des Athabascans de l'Arctique est officiellement reconnu comme participant permanent du Conseil de l'Arctique[27].

Le Conseil des Athabascans de l'Arctique se consacre à la diffusion des connaissances sur le patrimoine des peuples athabascans de l'Arctique ainsi qu'à la défense de leurs intérêts et de leurs droits. L'une de ses priorités est la conciliation du développement économique durable et de la protection de l'environnement.

4.3 CONSEIL INTERNATIONAL DES GWICH'IN

Le Conseil international des Gwich'in a été fondé en 1999 pour représenter 9 000 Gwich'in qui habitent en Alaska au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Il se compose d'une section canadienne et d'une section américaine.

Au Canada, le Conseil tribal des Gwich'in représente les bénéficiaires d'accords de revendication territoriale dans les Territoires du Nord-Ouest et la Première Nation des Vuntut Gwitchin, une Première Nation autonome établie à Old Crow (Yukon). Aux États-Unis, le Council of Athabascan Tribal Governments (Conseil des gouvernements tribaux athabascans) représente les communautés Gwich'in de l'Alaska.

Le Conseil international des Gwich'in est régi par un conseil d'administration qui représente les deux pays à parts égales. Il est un participant permanent du Conseil de l'Arctique et prend part aux efforts des groupes de travail de celui-ci, qui se penchent sur des priorités d'intérêt commun, comme le développement durable et la protection de l'environnement[28].

4.4 CONSEIL CIRCUMPOLAIRE INUIT

Fondé en 1977, le Conseil circumpolaire inuit (CCI) représente quelque 180 000 Inuits en Alaska, au Canada, au Groenland et en Tchoukotka (Russie)[29]. Le CCI fait entendre les voix de tous les habitants de l'Inuit Nunaat sur des questions ayant trait à la gestion de la faune, au développement durable, à la sécurité alimentaire et à la préservation du savoir et des langues autochtones.

Il a depuis longtemps un statut consultatif spécial [30] auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, ce qui lui permet de collaborer régulièrement avec les Nations Unies sur des questions importantes pour les communautés inuites. De plus, le CCI a été la toute première organisation autochtone à obtenir le statut consultatif provisoire au sein de l'Organisation maritime internationale et il est devenu, depuis 2025, la seule organisation autochtone à bénéficier du statut consultatif permanent auprès de cette organisation. Il peut ainsi assurer la participation des Inuits aux discussions internationales sur les politiques maritimes [31].

Chaque pays et territoire membre a un bureau national qui relève du CCI. Les objectifs principaux du CCI sont les suivants :

- renforcer l'unité des Inuits de la région circumpolaire;
- promouvoir les droits et les intérêts des Inuits sur la scène internationale;
- élaborer des politiques à long terme pour la protection de l'environnement arctique et encourager leur application;
- être un partenaire actif et à part entière du développement politique, économique et social de la région circumpolaire.

Le CCI tient tous les quatre ans une assemblée générale à laquelle assistent aussi les représentants du Conseil circumpolaire des jeunes Inuits et du Conseil international des aînés [32].

4.5 CONSEIL SAMI

Le Conseil sami a été institué en 1956 pour représenter neuf organismes samis situés en Finlande, en Norvège, en Russie et en Suède [33]. Il compte également parmi ses membres des associations d'éleveurs de rennes de la Norvège et de la Suède.

Le Conseil a pour objectifs premiers de promouvoir et protéger les droits et les intérêts économiques, sociaux, fonciers et culturels des Samis dans les quatre pays où ils habitent, et de faire connaître et préserver l'identité nationale et culturelle samie. Il cherche à atteindre ces objectifs grâce à des actions de sensibilisation, à des propositions politiques et à des accords entre les États et les organismes représentant le peuple sami, y compris les parlements samis.

Une conférence samie est organisée tous les quatre ans et le Conseil sami se réunit deux fois par an [34]. Le Conseil sami a le statut de participant permanent au Conseil de l'Arctique, ce qui lui permet d'avoir son mot à dire dans la gouvernance de l'Arctique aux côtés des États arctiques.

4.6 INUIT TAPIRIIT KANATAMI

Établie en 1971, Inuit Tapiriit Kanatami est l'organisation nationale qui représente et défend les intérêts des Inuits au Canada sur diverses questions environnementales, sociales, culturelles et politiques [35].

Ses travaux sont guidés par quatre organisations inuites régionales qui représentent les régions inuites autonomes de l'Arctique et de la zone subarctique : Nunavut Tunngavik Inc., Inuvialuit Development Corporation, le gouvernement du Nunatsiavut et la Société Makivik (qui représente la région du Nunavik dans le Nord du Québec).

4.7 ASSOCIATION RUSSE DES PEUPLES AUTOCHTONES DU NORD

L'Association russe des peuples autochtones du Nord a été créée en 1990 à l'occasion du premier Congrès des peuples autochtones du Nord [36]. C'est une organisation-cadre qui réunit aujourd'hui 41 groupes autochtones représentant 257 895 personnes par l'entremise de 33 organisations ethniques et régionales.

L'Association a pour objectifs de protéger les droits de la personne et les intérêts juridiques des peuples autochtones habitant les régions nordiques, sibériennes et extrême-orientales de la Fédération de Russie, et de faire la promotion de solutions aux problèmes environnementaux, sociaux et économiques. Elle se penche aussi sur des questions liées au développement culturel, à l'éducation et à la préservation des modes de vie traditionnels.

L'Association a obtenu le statut de participant permanent au Conseil de l'Arctique et un statut consultatif spécial du Conseil économique et social des Nations Unies depuis 2001. Ce statut consultatif spécial lui permet de participer aux séances du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en qualité d'observateur ainsi qu'aux séances de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies.

5 ORGANISATIONS ET INITIATIVES EN RECHERCHE

Comme il a déjà été mentionné à la section 2.1 de la présente étude, plusieurs groupes de travail du Conseil de l'Arctique jouent un rôle clé dans la promotion de la coopération en matière de recherche scientifique liée à l'Arctique. Une multitude d'autres organismes de recherche, d'institutions et de mécanismes internationaux favorisent également la mise en commun des connaissances sur les questions scientifiques et politiques importantes pour la région et ses habitants.

5.1 *ACCORD SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE DANS L'ARCTIQUE*

En 2017, les huit États arctiques (Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, Islande, Norvège, Suède et Russie) ont signé l'*Accord sur le renforcement de la coopération scientifique internationale dans l'Arctique* élaboré en consultation avec les six organisations autochtones ayant le statut de participants permanents au Conseil de l'Arctique. Cet accord, ratifié par le Canada en avril 2018, est entré en vigueur le mois suivant[37].

Il « vise à améliorer la coopération circumpolaire dans le cadre d'activités scientifiques pour accroître les connaissances scientifiques au sujet de l'Arctique[38] ». Cet accord vise notamment

- à faciliter l'accès des chercheurs aux pays et territoires arctiques;
- à encourager le libre accès aux données scientifiques sur l'Arctique;
- à favoriser l'avancement professionnel des étudiants et des scientifiques débutants et les occasions de formation qui leur sont offertes;
- à encourager l'inclusion de détenteurs du savoir régional et du savoir traditionnel dans les activités de recherche scientifique[39].

5.2 SAVOIR POLAIRE CANADA

En 2015, le gouvernement du Canada a mis sur pied Savoir polaire Canada (POLAIRE), une organisation fédérale de recherche qui se concentre sur l'avancement en sciences et technologies polaires[40]. Parmi ses responsabilités, POLAIRE exploite la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique (SCREA) située à Cambridge Bay (Nunavut)[41]. La SCREA appuie l'innovation dans les sciences et les technologies de l'Arctique en mettant un bâtiment de recherche moderne et des logements à la disposition des chercheurs canadiens et étrangers venus mener des travaux de recherche scientifique dans l'Arctique.

POLAIRE est aussi chargé de faire progresser les connaissances sur l'Arctique canadien, de promouvoir le développement et la diffusion des connaissances relatives à la région circumpolaire et à l'Antarctique, et de gérer les programmes de financement et les projets menés à ces fins. Ses priorités de recherche pour 2020-2021 à 2025-2026 comptent ce qui suit :

- améliorer les connaissances sur les écosystèmes nordiques à un moment de changements rapides;
- mieux comprendre les liens qui existent entre le bien-être des collectivités nordiques et la santé de l'environnement;

- développer des solutions durables dans les domaines de l'énergie, des technologies et des infrastructures, et adaptées aux conditions environnementales, sociales et culturelles de la région arctique [42].

5.3 COMITÉ INTERNATIONAL DES SCIENCES ARCTIQUES

Le Comité international des sciences arctiques (CISA) a été créé en 1990 et a commencé ses activités en 1991. Il est composé d'organisations scientifiques nationales qui s'intéressent à tous les domaines de la recherche arctique et il compte actuellement 25 pays membres (un mélange de pays arctiques et de pays non arctiques) [43].

Le CISA a pour mission de faciliter et de faire connaître « les recherches interdisciplinaires de pointe pour approfondir les connaissances scientifiques sur la région arctique et le rôle que celle-ci joue dans le système terrestre [44] ». Le Canada est membre du CISA depuis 1990 et y est représenté par POLAIRE.

5.4 UNIVERSITÉ DE L'ARCTIQUE

Fondée en 2001, l'Université de l'Arctique (UArctic) est un réseau coopératif d'universités, de collèges et d'autres institutions qui se consacrent à l'éducation supérieure et à la recherche dans l'Arctique [45]. UArctic est un organisme décentralisé dont les locaux se trouvent dans des institutions membres situées dans la région de l'Arctique, à partir desquelles elle offre ses programmes et exerce ses autres fonctions. Elle dispose toutefois d'un secrétariat international établi à Rovaniemi, en Finlande.

Ses membres mettent en commun leurs ressources, leurs installations et leur expertise pour concevoir des programmes d'éducation postsecondaire adaptés et accessibles aux étudiants de l'Arctique et du Nord. Son objectif général consiste à développer

> les connaissances nécessaires pour relever les défis régionaux et mondiaux qui touchent les populations et les sociétés de l'Arctique grâce à des occasions uniques en matière d'éducation, de recherche et d'innovation offertes par un solide réseau d'institutions travaillant en collaboration [46].

Au moment de la rédaction de la présente étude, plus de 45 universités, collèges, organisations autochtones et établissements de recherche canadiens étaient membres de UArctic.

5.5 UNION INTERNATIONALE POUR LA SANTÉ CIRCUMPOLAIRE

Créée officiellement en 1981, l'Union internationale pour la santé circumpolaire (UISC) est une organisation non gouvernementale qui a des membres, des organismes adhérents et des organismes affiliés provenant d'un peu partout dans la région circumpolaire[47]. Le Canada y est représenté par la Société Canadienne pour la Santé Circumpolaire[48].

L'UISC s'intéresse à la diffusion des connaissances sur les défis et les besoins en matière de santé des habitants de l'Arctique. L'organisation contribue à la recherche médicale et en santé publique dans la région circumpolaire, principalement par l'entremise de plusieurs groupes de travail, chacun examinant un problème de santé spécifique important pour les populations de l'Arctique[49]. L'organisation diffuse de l'information dans sa revue trimestrielle, l'*International Journal of Circumpolar Health*.

5.6 ANNÉE POLAIRE INTERNATIONALE

La quatrième et plus récente Année polaire internationale (API) a été soulignée en 2007-2008. Elle a été organisée conjointement par le Conseil international pour la science et l'Organisation météorologique mondiale. Les API précédentes ont eu lieu en 1882-1883, en 1932-1933 et en 1957-1958.

L'API 2007-2008 s'est déroulée de mars 2007 à mars 2009 et a compté plus de 200 projets faisant intervenir des milliers de scientifiques engagés dans la recherche polaire, issus de plus de 60 pays et spécialisés dans les sciences physiques, biologiques et sociales. Le Canada a été l'un des principaux pays participants, le gouvernement fédéral ayant consacré 150 millions de dollars aux activités et travaux de recherche liés à l'API.

Un aspect important de toutes les activités menées dans le cadre des API est l'accent mis sur l'héritage scientifique à long terme de la recherche polaire. Une des principales initiatives en ce sens a été la création des Réseaux d'observation permanente de l'Arctique (Sustained Arctic Observation Networks ou SAON), en 2007. Les SAON constituent un système multinational de surveillance et d'observation de l'environnement arctique dont les trois objectifs sont de faire en sorte que les travaux d'observation scientifique de l'Arctique soient durables, de promouvoir la liberté d'accès aux données d'observation sur l'Arctique, et de créer un système d'observation coordonné et intégré.

Dans une déclaration commune publiée en octobre 2023, le Comité international des sciences arctique et le Comité scientifique pour les recherches antarctiques ont proposé que la cinquième API ait lieu en 2032-2033 (25 ans après l'API 2007-2008 et 150 ans après l'API 1882-1883)[50].

6 CONCLUSION

Comme le gouvernement du Canada l'a mentionné dans sa politique étrangère pour l'Arctique de 2024, le « Conseil de l'Arctique demeure le principal forum pour la coopération dans l'Arctique[51] ». La présente Étude de la Colline montre cependant qu'un certain nombre d'autres organisations régionales et internationales, organisations non gouvernementales et organismes de recherche contribuent aussi à faire progresser les connaissances sur la région arctique et ses habitants.

Ensemble, ces organisations veillent au développement et au maintien de la coopération dans l'Arctique sur un large éventail d'enjeux, notamment l'environnement, la santé, le développement durable et le bien-être des peuples autochtones de la région.

NOTES

1. Gouvernement du Canada, *La Politique étrangère du Canada pour l'Arctique*, 2024.
2. Gouvernement du Canada, *Déclaration sur la création du Conseil de l'Arctique (Ottawa, Canada, 1996)*, 19 septembre 1996.
3. Pour plus de renseignements, voir Conseil de l'Arctique, *Arctic Council Observers*.
4. Conseil de l'Arctique, « What is a Senior Arctic Official (SAO)? », *About the Arctic Council*.
5. Gouvernement du Canada, *Déclaration de Reykjavik 2021*.
6. Conseil de l'Arctique, *Arctic Council Strategic Plan*.
7. Conseil de l'Arctique, « Participants permanents », *Who we are* [TRADUCTION].
8. Pour plus de renseignements sur les groupes de travail et leurs activités actuelles, voir Conseil de l'Arctique, *Working Groups*.
9. Comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique, *About us*.
10. *Ibid*.
11. Forum nordique, *History of Northern Forum* [TRADUCTION].
12. Forum nordique, *About the Northern Forum*.
13. Coopération nordique, *Facts about the Nordic countries* [TRADUCTION].
14. Coopération nordique, *The Nordic Council*; et Coopération nordique, *The Nordic Council of Ministers*.
15. Conseil euro-arctique de la mer de Barents, *Cooperation in the Barents Euro-Arctic Region*.
16. Les États membres du Conseil des États de la mer Baltique sont l'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège, la Pologne et la Suède.
17. Conseil des États de la mer Baltique, *History* [TRADUCTION].
18. Conseil des États de la mer Baltique, *Priorities*; et Conseil des États de la mer Baltique, *Our Bodies*.
19. Cercle arctique, *Arctic Circle*.
20. Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, *La ministre Chartrand représente le Canada à l'Assemblée du cercle arctique de 2025, dont le thème était de promouvoir des solutions climatiques et souveraines menées par le Nord*, déclaration, 18 octobre 2025.
21. Conseil économique de l'Arctique, *About*.

22. Conseil de l'Arctique, *The Arctic Council Signs Memorandum of Understanding with Arctic Economic Council*, 6 mai 2019 [TRADUCTION].

23. Forum des maires de l'Arctique, *About the Forum*.

24. Forum des maires de l'Arctique, *Members*.

25. Association internationale des Aléoutes, *About Aleut International Association (AIA)*.

26. Conseil de l'Arctique, *Arctic Athabaskan Council*; et Inuit Circumpolar Council Canada Archives, *Arctic Athabaskan Council*.

27. Conseil des Athabascans de l'Arctique, *About*.

28. Conseil international des Gwich'in, *About Us*.

29. Pour plus de renseignements sur l'organisation canadienne et pour consulter des liens vers des sites Web d'autres pays, voir Conseil circumpolaire inuit, *ICC Canada*.

30. Selon le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC),

> [l]e statut consultatif donne accès non seulement à l'ECOSOC, mais aussi à ses nombreux organes subsidiaires, aux divers mécanismes des droits de l'homme [des Nations Unies], aux processus ad hoc sur les armes légères, ainsi qu'à des événements spéciaux organisés par le Président de l'Assemblée générale.

Voir ECOSOC, *Introduction au statut consultatif auprès de l'ECOSOC*.

31. D'après l'Organisation maritime internationale (OMI), l'OMI peut accorder provisoirement le statut consultatif à toute organisation non gouvernementale pour une période de quatre ans. Voir OMI, *Rules and guidelines for consultative status of non-governmental international organizations with the International Maritime Organization* [EN ANGLAIS], décembre 2019; et Conseil circumpolaire inuit, « Historic Milestone: ICC's Permanent Consultative Status Endorsed by the IMO », *News – Documenting our progress*, 8 décembre 2025 [EN ANGLAIS].

32. Conseil circumpolaire inuit, *The Inuit Circumpolar Council Political Universe: Bringing the United Inuit Voice to the World* [EN ANGLAIS]; et Conseil circumpolaire inuit, *About ICC: Uniting Inuit Since 1977 – Our Story* [EN ANGLAIS].

33. Conseil sami, *About the Saami Council*.

34. *Ibid*.; et Conseil sami, *Saami Conferences*.

35. Inuit Tapiriit Kanatami, *About Canadian Inuit*.

36. Conseil de l'Arctique, *Russian Association of Indigenous Peoples of the North*.

37. Conseil de l'Arctique, *Agreement on Enhancing International Arctic Scientific Cooperation*.

38. Affaires mondiales Canada, *Le Canada signe l'Accord sur le renforcement de la coopération scientifique internationale dans l'Arctique*, communiqué, 11 mai 2017.

39. Conseil de l'Arctique, *Scientific Cooperation Agreement Enters into Force*, 22 mai 2018.

40. Gouvernement du Canada, *Savoir polaire Canada*.

41. Gouvernement du Canada, *Bienvenue à la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique*.

42. Gouvernement du Canada, *Recherche et projets de POLAIRE*.

43. Comité international des sciences arctiques, *About*.

44. *Ibid*. [TRADUCTION].

45. Université de l'Arctique, *About Us*.

46. *Ibid*. [TRADUCTION].

47. Union internationale pour la santé circumpolaire, *Overview*.

48. Société canadienne pour la santé circumpolaire, *About the Canadian Society for Circumpolar Health*.

49. Union internationale pour la santé circumpolaire, *Overview*.

50. Comité international des sciences arctiques, *International Polar Year 2032-33*.

51. Gouvernement du Canada, *La Politique étrangère du Canada pour l'Arctique*, 2024.